

PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL du
16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de LES CHAMPS-GÉRAUX, était assemblé en session ordinaire, à
la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sandrine JUHEL, Maire.

Présents : Sandrine JUHEL, Denis GOUPIL, Isabelle RICHEUX, Pascal L'HERMITTE, Frédéric BEAUCHAMP, Brigitte PETITPAS, Christophe PACE, Frédéric PÉRON, Virginie HENNOTE, Anne THIBAULT

Absents excusés : Caroline HAYCOX, Marie MALLET, Céline BUCAILLE, Cédric GORIN

Pouvoir : Caroline HAYCOX à Frédéric BEAUCHAMP

Secrétaire de séance : Isabelle RICHEUX

Nombre de conseillers : en exercice : 14 présents : 10 votants : 11

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Mme le Maire soumet, à l'approbation du conseil municipal, le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2025.

Décision :

À l'unanimité, l'assemblée délibérante le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2025.

➤ 1 : PERSONNEL

- #### - Pas de dossier en cours

➤ 2 : FINANCES

a) Achat d'un nouveau véhicule aux services techniques

Rapporteur : Denis GOUPIL

À la suite du vol du véhicule des services techniques, Mme le Maire propose des devis de la société GALIVEL, de Saint-Jouan-de-Lisle, en vue de son remplacement.

Il en résulte ce qui suit :

Modèle de véhicule	Prix HT	TVA	Prix TTC	Observations
OPEL Vivaro CDTI 125 Pack Clim+	14 158.33€ + 347.76€ (carte grise) + 3 838.40€ (frais divers)	2 831.67€	21 176.16€	<i>1^{ère} mise en circulation : 23/04/2019 5CV – diesel – 83 700kms Garantie : 12 mois pièces et main d'œuvre Frais : 15.00€ carburant, 36.00€ plaques, préparation mécanique offerte, 40.00€ démarches administratives, 948.60€ triflash rabat manuel, 295.80€ feux flash calandre, 510.00€ balisage CL2 2PO rouge, 948.00€ galerie + rouleau, 650.00€ attelage, 395.00€ garantie 12 mois</i>

PEUGEOT Expert 2.0 Blue HDI 120ch Premium	13 158.33€ + 467.76€ (carte grise) + 3 838.40€ (frais divers)	2 631.67€	20 096.16€	<i>1^{re} mise en circulation : 27/12/2018 7CV – diesel – 114 900kms Garantie : 12 mois LABEL Garantie Frais : 15.00€ carburant, 36.00€ plaques, préparation mécanique offerte, 40.00€ démarches administratives, 948.60€ triflash rabat manuel, 295.80€ feux flash calandre, 510.00€ balisage CL2 2PO rouge, 948.00€ galerie + rouleau, 650.00€ attelage, 395.00€ garantie 12 mois</i>
---	--	-----------	------------	---

Décision :

À l'unanimité, l'assemblée délibérante valide le devis de la société GALIVEL, pour le véhicule VIVARO, pour un montant de 21 176.16€ TTC et autorise Mme le Maire à signer tous les documents y afférents.

La dépense sera comptabilisée en investissement, OP257, article 2182.

b) Subvention Fonds de Concours « Équipements communaux » : modification

Rapporteur : Sandrine JUHEL

Mme le Maire propose au conseil municipal de modifier le projet « Équipements communaux » à la suite du vol aux services techniques cet été.

En effet, il convient de remplacer le véhicule dérobé.

En effet, une demande de subvention au titre du Fonds de Concours avait été présentée et acceptée par DINAN Agglomération pour l'opération « Équipements communaux », comprenant l'achat d'un tracteur tondeuse, d'un récupérateur d'eau et d'un broyeur d'accotement.

L'achat du nouveau véhicule des services techniques pourrait intégrer l'opération « Équipements communaux » et ainsi bénéficier de la subvention Fonds de Concours.

Le plan de financement prévisionnel « Équipements communaux » se présenterait comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Investissement en HT			
Achat d'un tracteur tondeuse	23 369.48€	Dinan Agglomération - Fonds de Concours (dont 8 691.37€ d'acompte versé en 2024)	24 806.07€
Achat d'un broyeur d'accotement	5 062.00€	Conseil Régional (...)	0.00€
Achat d'un récupérateur d'eau	2 836.18€	Etat (DETR...)	0.00€
Achat d'un véhicule	18 344.49€	Département (contrat de territoire...)	0.00€
		...	
		...	
		Autofinancement	24 806.08€
Total	49 612.15€	Total	49 612.15€

Délai de réalisation : 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve le projet modifié présenté ci-dessus**
- **Décide de réaliser les travaux restants**
- **Valide le plan de financement et le calendrier de l'opération modifiés présentés ci-dessus ;**
- **Sollicite une modification de l'aide au titre du Fonds de Concours de Dinan Agglomération**
- **Autorise Mme le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet, y compris à produire un nouveau plan de financement si nécessaire, la Commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions**

c) Travaux de busage supplémentaires

Rapporteur : Denis GOUPIL

La société SNEF TP a été mandaté pour effectuer des travaux de busage dans certains villages. Au lieu-dit « Béranger », des travaux supplémentaires ont été nécessaires lors de la pose de la buse. À la traversée du lieu-dit « Les Croix », des travaux de busage ont également été entrepris.

La facture supplémentaire de SNEF TP se découpe comme suit :

Travaux de busage	TTC	Observations
Les Croix	2 817.36€	<i>Fourniture et pose de buse ecopal D300 en traversée de route Fourniture et mise en place de tête de pont coffré et coulé en béton</i>
Béranger	527.50€	<i>Fourniture et pose d'un cône excentré H40 + tampon fonte Tampon fonte 60*60 recyclage C250 posé sur le regard découvert chez l'administré</i>

La dépense sera comptabilisée en section d'investissement, OP245, article 2152

Décision :

À l'unanimité, l'assemblée délibérante valide la prestation de la société SNEF TP d'un montant de 3 344.86€. Cette dépense sera comptabilisée en investissement, OP245, article 2152.

d) Sécurisation de la messagerie

Rapporteur : Frédéric BEAUCHAMP

Obligations légales :

La cybersécurité est aujourd'hui un enjeu incontournable pour toutes les entreprises.

Les attaques informatiques se multiplient et peuvent avoir des conséquences lourdes : vol ou perte de données, interruption d'activité, atteinte à l'image et coûts financiers importants.

Ne pas se protéger reste malheureusement la solution privilégiée au détriment de l'investissement dans une solution adaptée.

Au-delà du bon sens, il existe aussi des obligations légales et réglementaires :

- RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) : toute entreprise qui traite des données personnelles doit garantir leur sécurité et mettre en place des mesures de protection appropriées.

- Directive NIS2 (UE 2022/2555), applicable en France à partir de 2024/2025 pour de nombreux secteurs y compris l'administration publique, renforce les obligations de cybersécurité et la responsabilité des dirigeants en cas de manquement.

La mairie a l'obligation de suivre les directives NIS2 depuis 17 octobre 2024.

- Code du Travail (Article L.4121-1) : l'employeur a l'obligation de protéger les outils de travail et l'environnement numérique de ses salariés.

- Obligations contractuelles et normatives : de plus en plus de partenaires et fournisseurs exigent un niveau de sécurité minimum pour continuer les collaborations.

L'importance de s'équiper d'un pare-feu

- Filtrage du trafic malveillant.
- Prévention des intrusions et fuites de données.
- Conformité réglementaire à NIS 2.

Solutions proposées pour sécuriser la messagerie

1) Logipro

- Création de 5 boîtes mails avec le nom de domaine « leschampsgeraux.fr » sur OVH.
- Stockage : 3 Go par boîte.
- Sécurité : non incluse.

2) Orange

- Logiciel VADE installé sur chaque boîte mail pour protection contre le phishing.
- Coût : 42,31 € HT / mois pour 10 boîtes.

3) Docteur PC

- Nouveau nom de domaine : « champsgeraux.fr » sur OVH.
- 5 Boîtes mails « Pro3 » : 15 Go, protection MailinBlack (logiciel 100% français).
- Si plus que 5 boîtes mails requise ajouter 39,90€ HT/an par boîte (besoin de 7 adresses de messagerie : Maire, Secrétaire, Elus, Cantine, Garderie, Service Technique, Bibliothèque)
- Services inclus : création des messageries, transfert mails anciens, messages automatiques, formation cybersécurité.
- Coût : 1 447,86 € HT (première année), puis 890,86 € HT/an. Plus 79,80€ pour 2 boîtes mails supplémentaires

Protection du réseau

- Pare-feu actuel : Livebox Orange (protection externe uniquement).
- Risque : appareils internes (PC personnels ou instituteurs) non protégés.
- Docteur PC : Sylink Box analyse en continu du « trafic » réseau (EDR : Endpoint Detection and Response + IA, 100 % français), protection continue, quarantaine automatique.

- Coût : 1428 € HT par an

Maintenance informatique

- Pas de contrat actuellement (dépannage ponctuel en cas d'urgence, paiement à la prestation).
- Proposition Docteur PC : maintenance préventive, surveillance via NinjaOne (surveillance et gestion à distance), sauvegardes locales et cloud, accès à distance, 10h assistance/an (décompté par 15 min), reconduction tacite, possibilité de recharges à 90 € HT/h.
- Coût : 2839,80 € HT par an.

Anti-virus

- BITDefender 200€ HT par an pour 11 postes

Total protection par Docteur PC

- Première année 5 995,46 €
- Deuxième année 5 438,46 €

Remarques

La solution proposée par Logipro n'est pas viable : à part le changement d'adresse e-mail, elle n'apporte aucune sécurité supplémentaire. De plus, la capacité des boîtes mail sera rapidement dépassée, sans possibilité d'acheter de l'espace de stockage supplémentaire.

La solution proposée par Orange ne sécurise que les boîtes mail. Elle ne prévoit ni la création de nouvelles adresses ni un accompagnement pour la transition entre l'adresse wanadoo et la nouvelle adresse. Or, cette transition est une étape très importante afin d'éviter toute perte de communication.

La solution de création de boîtes mail proposée par Docteur PC, sur un autre domaine, permettra d'utiliser ce nouveau nom à l'avenir pour créer un site web plus moderne et d'harmoniser les adresses e-mail et le site.

Docteur PC est une entreprise locale, à notre écoute. Elle est déjà intervenue à plusieurs reprises et connaît notre configuration informatique. De plus, cette entreprise est un prestataire référencé sur cybermalveillance.gouv.fr.

Les quatre solutions proposées — protection des boîtes mail, pare-feu, contrat de maintenance et anti-virus— représentent un coût non négligeable et ne sont pas encore budgétisées. Cependant, le risque de perdre les e-mails de la mairie, de subir un détournement de fonds ou un vol de données, voire la destruction de nos outils informatiques et de notre réseau, est très élevé.

e) Décision modificative n°1

Mme le Maire propose d'inscrire de nouveaux crédits budgétaires répartis comme suit :

- Dépenses investissement : 204422 – 041 pour +74 512. 23€
- Recettes investissement : 2111 – 041 pour +74 512.23€

Décision :

À l'unanimité, l'assemblée délibérante valide la décision modificative n°1 comme suit.

f) Décision modificative n°2

Mme le Maire propose la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT Dépenses		Diminution de crédits	Augmentation de crédits
OP257 - 2157	Matériel et outillage technique	-12 000.00€	
OP212 - 2112	Terrains de voirie		+ 5 000.00€
OP245 - 2152	Installations de voirie		+ 6 000.00€

OP251 - 2183	Matériel informatique		+ 1 000.00€
FONCTIONNEMENT Dépenses		Diminution de crédits	Augmentation de crédits
681	Dotations aux provisions et dépréciations	-9 447.00€	
673	Titres annulés sur exercices antérieurs		+ 9 447.00€

Décision :

À l'unanimité, l'assemblée délibérante valide la décision modificative n°2 comme suit.

➤ 3 : BÂTIMENTS COMMUNAUX

a) Restauration du campanaire de l'église

Rapporteur : Christophe PACE

À la suite de la restauration de la toiture de l'église, Mme le Maire informe l'assemblée délibérante que des travaux doivent être effectués sur le campanaire afin de remettre en fonction la sonnerie des cloches.

Des devis ont été demandés à deux entreprises, il en résulte ce qui suit :

Descriptif des travaux	Bodet Campanaire € TTC	Art Camp Patrimoine € TTC	Remarques
Electrification de la cloche existante, y compris le remplacement du support de la cloche, roue et moteur de votet, moteur de tintement et coffret de commande.	10952.40	10782.00	Art Camp' a prévu le remplacement du battant existant par un plus tendre pour ne pas abîmer la cloche et un support de cloche spécifique pour limiter les efforts sur le beffroi.
Création d'un plancher en chêne au niveau des 2 poutres horizontales à environ 5m à l'intérieur de l'église, avec échelle d'accès à la trappe.	2659.68	4548.00	Art Camp' a prévu un solivage périphérique, des garde-corps latéraux avec plinthe, un portillon d'accès et des barres d'accrochage pour les échelles.
Mise en place d'une 2ième cloche neuve et électrification en tintement.	17346.72	9270.00	
Total	30958.80	24600.00	

Bodet n'a pas prévu le remplacement du battant de la cloche existante (prix de Art Camp 600€TTC)

Remarque : le devis de Bodet pour le plancher semble bas en prix. Pas de gardes corps de prévu.

Prix de Art Camp pour commande des 3 devis.

Bodet : travaux en 2026.

Art Camp : travaux peut être fini pour Noël.

Décision :

À l'unanimité, l'assemblée délibérante valide le devis de la société Art Camp Patrimoine, de Morieux, d'un montant de 24 600.00€ TTC et autorise Mme le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

La dépense sera comptabilisée en section d'investissement, OP243, article 231.

➤ 4 : ÉCOLE

a) Achat de matériels informatiques

Rapporteur : Sandrine JUHEL

Le matériel informatique de l'école devient obsolète et le renouvellement d'une partie du parc informatique de l'école est proposé par Mme le Maire.

Dans le même temps, Mme le Maire a demandé au prestataire d'ajouter un ordinateur pour la bibliothèque.

Le prestataire informatique sollicité est Docteur PC de Vildé-Guingalan.

Il en résulte ce qui suit :

	HT	TVA	TTC	Observations
3 PC portable pour les élèves	1 800.00€	360.00€	2 160.00€	525.00€ > LENOVO V15 G4-AMD Ryzen 3 7320U – 8Go de RAM DDR5 – SSD 256Go – Windows11 – Écran 15.6 75.00€ > préparation du poste en atelier + installation du système d'exploitation + mise à jour des pilotes et du BIOS + transfert des données + installation des logiciels de base prêt à l'utilisation
2 PC pour la maternelle	1 200.00€	240.00€	1 440.00€	525.00€ > LENOVO V15 G4-AMD Ryzen 3 7320U – 8Go de RAM DDR5 – SSD 256Go – Windows11 – Écran 15.6 75.00€ > préparation du poste en atelier + installation du système d'exploitation + mise à jour des pilotes et du BIOS + transfert des données + installation des logiciels de base prêt à l'utilisation
3 PC pour les professeurs	2 738.70€	547.74€	3 286.44€	525.00€ > LENOVO V15 G4-AMD Ryzen 3 7320U – 8Go de RAM DDR5 – SSD 256Go – Windows11 – Écran 15.6 75.00€ > préparation du poste en atelier + installation du système d'exploitation + mise à jour des pilotes et du BIOS + transfert des données + installation des logiciels de base prêt à l'utilisation 35.00€ > sacoche ordinateur slim 14-15.6 – noir 22.90€ > logitech souris sans fil M170 255.00€ > Pack office standard 2021
Antivirus	183.33€	36.67€	220.00€	Bitdefender small office security 1 an, 11 postes
Intervention sur site	1 520.00€	304.00€	1 824.00€	Forfait journée complète d'intervention 2 techniciens
Bibliothèque	959.99€	192.00€	1 151.99€	525.00€ > LENOVO V15 G4-AMD Ryzen 3 7320U – 8Go de RAM DDR5 – SSD 256Go – Windows11 – Écran 15.6 75.00€ > préparation du poste en atelier + installation du système d'exploitation + mise à jour des pilotes et du BIOS + transfert des données + installation des logiciels de base prêt à l'utilisation 255.00€ > Pack office standard 2021 104.99€ > scanner de code-barres Inatek avec dock sans fil – 2D – BCST – 36
	8 402.02€	1 680.41€	10 082.43€	

Remise en service du NAS à l'école	HT	TVA	TTC
2 HDD Seagate IRONWOLF 2 To, disque dur interne NAS	278.00€	55.60€	333.60€
Préparation serveur en atelier Montage des composants Installation du système d'exploitation Création de RAID Mise à jour des pilotes et du BIOS	220.00€	44.00€	264.00€
2 heures sur site	190.00€		228.00€
	688.00€	137.60€	825.60€

Décision :

1) À l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de reporter le vote pour le matériel informatique de l'école à une date ultérieure.

2) À l'unanimité, l'assemblée délibérante valide le devis pour le matériel informatique à la bibliothèque, d'un montant de 1 151.99€ TTC et autorise Mme le Maire à le signer.

La dépense pour ce matériel sera comptabilisée en section d'investissement, OP251, article 2183.

➤ 5 : DIVERS

a) DINAN Agglomération : Rapport d'activités 2024

Rapporteur : Sandrine JUHEL

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que Dinan Agglomération a adressé son rapport d'activités 2024.

Depuis la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les collectivités territoriales et leurs groupements de plus de 50 000 habitants doivent produire chaque année un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de leur collectivité, les politiques qu'elles mènent sur leur territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus ».

La présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante est l'occasion de mettre au centre du débat démocratique les choix de l'action publique au regard du développement durable, en tenant compte des enjeux locaux du territoire.

L'élaboration de ce rapport est donc l'occasion de prendre du recul sur les politiques et actions menées par Dinan Agglomération, en regardant ce qui est positif, d'une part, et ce qui pourrait être amélioré, d'autre part.

Cette analyse est réalisée au regard du cadre de référence national, qui regroupe les ambitions de développement durable en 5 finalités essentielles, permettant d'appréhender les cohérences et transversalités recherchées dans les projets :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Les dynamiques de développement suivant des modes de consommation et de production responsables.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé des représentants de la commune au sein de Dinan Agglomération,

*Vu Le Code Général des collectivités territoriales,
Ainsi, et considérant l'ensemble de ces éléments,*

À l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- PREND ACTE du rapport d'activités 2024 de Dinan Agglomération joint à la présente délibération.

b) DINAN Agglomération : Renouvellement de la Convention Territoriale Globale 2025-2029

Rapporteur : Sandrine JUHEL

Depuis 2018, Dinan Agglomération s'est engagé dans la démarche d'élaboration de son Schéma intercommunal des services aux familles. À la suite du travail de diagnostic et d'élaboration de propositions d'axes de travail, le Conseil Communautaire a validé et approuvé ce schéma le 29 avril 2019 pour la période 2019-2023.

Il permet d'avoir une vision globale et transversale des services et rend lisible la politique menée en faveur des familles. C'est également l'outil de référence pour les financements (publics ou privés) des futurs porteurs de projets en direction des familles.

Le schéma est décliné en un plan d'actions dont les trois orientations stratégiques sont :

- permettre le maillage du territoire en termes d'établissements d'accueil du jeune enfant et favoriser l'accessibilité des familles, soutenir qualitativement et quantitativement l'accueil individuel, et développer le soutien à la parentalité à l'échelle de l'agglomération.

Dans la continuité, le 31 janvier 2022, Dinan Agglomération a approuvé le partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et les communes du territoire, et validé le plan d'actions d'une première Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2021-2024.

La CTG est l'opportunité, pour le territoire, de favoriser la cohérence, l'efficacité et la complémentarité des interventions conduites dans le champ social par les communes, l'agglomération, les partenaires institutionnels ou associatifs. Elle ouvre des perspectives de partenariats et de conventionnements avec l'ensemble des acteurs des politiques sociales.

Signé entre la CAF, Dinan Agglomération et les 64 communes, ce contrat d'engagements politiques vise à maintenir et développer les services aux familles.

Afin d'appréhender le renouvellement de ces deux documents socles qui partagent des thématiques communes, dans une même temporalité, le schéma territorial des services aux familles a fait l'objet d'une demande de prolongation auprès de la CAF jusqu'au 31 décembre 2024. Le comité du schéma départemental a également donné son accord pour cette prolongation.

La CTG est une convention de partenariat signée tous les 4 ans entre la CAF, les 64 communes du territoire et Dinan Agglomération. Cette convention regroupe un projet stratégique de territoire pour les familles et les allocataires et le schéma intercommunal de services aux familles.

Elle est issue d'un diagnostic partagé par les différents acteurs du champ social afin de dégager des enjeux communs qui sont ensuite déclinés en plan d'actions.

Des indicateurs sont également définis pour le bilan et l'évaluation finale de la CTG.

Des instances de pilotage sont également constituées afin de suivre la convention avec notamment les partenaires et les pilotes des différentes actions inscrites.

Le comité de pilotage, réuni le 26 juin 2025, a validé le plan d'actions suivant :

THÉMATIQUE 1 : BIEN GRANDIR SUR MON TERRITOIRE

Enjeu 1 : Une offre de service petite-enfance adaptée aux besoins des familles

- Fiche action 1 : L'observatoire : trajectoire de la petite enfance
- Fiche action 2 : L'ajustement de l'offre d'accueil aux besoins spécifiques
- Fiche action 3 : Le développement des compétences professionnelles

Enjeu 2 : Accompagner la parentalité

- Fiche action 4 : La structuration du réseau parentalité
- Fiche action 5 : La poursuite du maillage des lieux d'accueil enfants-parents (LAEP)

Enjeu 3 : Identifier les Besoins des jeunes et leur implication dans la vie locale et citoyenne

- Fiche action 6 : L'animation d'un réseau des acteurs professionnels et élus de la jeunesse
- Fiche action 7 : La réalisation d'un diagnostic des besoins des jeunes
- Fiche action 8 : Le Conseil de Développement et les jeunes

THEMATIQUE 2 : BIEN ACCUEILLIR SUR MON TERRITOIRE

Enjeu 4 : Donner une meilleure visibilité de l'offre de service à destination des familles

- Fiche action 9 : La poursuite du maillage des espaces France Services
- Fiche action 10 : Le déploiement des outils de communication

Enjeu 5 : Mieux connaître les besoins des habitants du territoire

- Fiche action 11 : Proposer des Analyses des Besoins Sociaux (ABS)/Observatoire CCAS
- Fiche action 12 : Déploiement des outils de communication à destination des nouveaux habitants

Enjeu 6 : Soutenir les professionnels et leurs métiers

- Fiche action 13 : La mise en place d'un réseau des Directeurs(rices) d'ALSH
- Fiche action 14 : La poursuite de la communication sur les métiers en tension auprès des jeunes

THEMATIQUE 3 : BIEN VIVRE ENSEMBLE SUR MON TERRITOIRE

Enjeu 7 : Favoriser les initiatives associatives et citoyennes pour lutter

- Fiche action 15 : La mise en place d'un temps fort de la vie sociale
- Fiche action 16 : La newsletter de la CTG
- Fiche action 17 : Le conseil de Développement relais des démarches citoyennes et participatives

Ces actions seront portées soit par Dinan Agglomération, soit par les communes, soit par un des partenaires (chaque fiche action identifie le pilote action).

Ces actions ainsi inscrites dans la CTG pourront faire l'objet d'un financement par la CAF.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2019-063 en date du 29 avril 2019 du Conseil Communautaire relative à la mise en place d'un Schéma intercommunal des services aux familles,

Vu la délibération n°CA-2022-009 en date du 31 janvier 2022 du Conseil Communautaire relative à la signature de la Convention Territoriale Globale,

Vu la délibération n°CA-2025-027 en date du 17 février 2025 du Conseil Communautaire relative à l'accord d'engagement et de méthode préalable à la signature du renouvellement de la CTG,

Considérant l'accord d'engagement et de méthode préalable à la signature de la Convention Territoriale Globale ci-annexée,

Ainsi, et considérant l'ensemble de ces éléments,

À l'unanimité, l'assemblée délibérante, après en avoir délibéré :

- **Approuve les conditions générales concernant la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocation Familiale, et les thématiques des fiches actions proposées (contenu détaillé des actions en cours de travail avec les pilotes) notamment les fiches actions telles que présentées ci-dessus,**
- **Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer la Convention Territoriale Globale, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

c) DINAN Agglomération : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de Gestion des Déchets

Rapporteur : Sandrine JUHEL

En vertu de l'article L.2224-17 du Code général des collectivités territoriales, il revient au Président de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent de présenter à son assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de gestion des déchets, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce RPQS a un double objectif :

- D'une part, rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Et d'autre part, de permettre l'information des usagers sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les usagers des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport porte sur l'ensemble des informations correspondant aux indicateurs techniques et financiers du service de gestion des déchets ménagers et assimilés soit :

- Les indicateurs techniques concernant notamment le nombre d'habitants desservis, les types de collectes proposées et les exutoires des différents déchets ;
- Les indicateurs financiers se rapportent aux modalités d'exécution du service de gestion des déchets, au montant annuel global des dépenses et recettes, et à leurs modes de financement.

Il s'agit d'un document public répondant à une exigence de transparence interne, mais aussi vis-à-vis de l'usager. Ce document réglementaire doit ainsi être tenu à la disposition du public, dès sa transmission.

Ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Vu la loi n°95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article D2224-3,

Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Considérant que la compétence relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés est exercée par Dinan Agglomération,

Considérant que l'élaboration du rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion des services aux usagers,

Considérant que le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés au titre de l'année 2024 a été adopté par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération, le 15 juillet 2025, après présentation auprès des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le rapport et la note liminaire,

- **Prend acte de ladite présentation,**
- **Précise que le rapport est mis à disposition du public par voie d'affichage aux lieux habituels de Dinan Agglomération ainsi que sur son site Internet.**

➤ 6 : Intercommunalité : informations diverses

Rapporteur : Isabelle RICHEUX

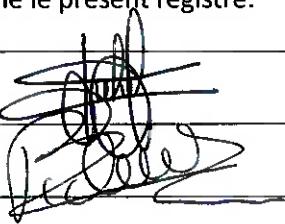
Mme Isabelle RICHEUX présente à l'assemblée délibérante « le bilan de l'action communautaire » 2024 de la commune.

➤ 7 : Questions diverses :

- DIA : 6 Le Bourg – C1207 – 182 m² – bâti
6 Le Bourg – C1210/1211 – 231m² – bâti
- Remerciements des enfants pour la mise en place des copeaux dans la cour de l'école
- Réunion avec les bénévoles de la bibliothèque : 08 novembre 2025
- Dates prochains conseils municipaux : 18 novembre 2025
09 décembre 2025
- Terres d'échanges Dinan Agglomération : 13 novembre 2025 à Taden
de 18h30 à 20h30 20 novembre 2025 à Saint-Méloir-des-Bois
27 novembre 2025 à Matignon
04 décembre 2025 à Broons
- Courrier d'Anaëlle FRANCOIS : Propositions de cours adaptés en faveur des personnes âgées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 21h55

Le maire et la secrétaire de séance ont signé le présent registre.

JUHEL Sandrine	
RICHEUX Isabelle	